

BASES DE L'ACTUARIAT VIE

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
MA665	1 jour - 7 h	Bases	Présentiel ou à distance	Nous consulter

LIEUX ET DATES :

A distance

Nous consulter

OBJECTIFS

- Comprendre comment se calcule une prime pour une garantie

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Approche très opérationnelle du sujet

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance, formateur expert de Eliza by Ifpass

PROGRAMME

- A. Principes généraux de l'assurance vie
- B. Role de l'actuaire dans l'assurance
- C. Statistiques
- D. Taux d'intérêt
- E. Calcul actuariel : les principes
 - 1. Table de mortalité et de survie
 - 2. Espérance de vie
 - 3. Capital en cas de décès
 - 4. Capital en cas de vie
 - 5. Rentes
- F. Tarification et la souscription
 - 1. Primes pures
 - 2. Marge
 - 3. Chargement
- G. Cas pratique ; calcul d'une prime pour un Capital décès

Validation des acquis :

Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Administrateurs et cadres de l'assurance

Pour les personnes en situation de handicap souhaitant réaliser une formation e-learning :

Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap (Nadia Benakli - nbenakli@ifpass.fr) afin de déterminer les formations accessibles.

PRÉ-REQUIS

Pas de prérequis

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le

début de la formation.

- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 23/11/2024 à 01:52